



Présents : C. COURTEAUD (Directrice)

Enseignants : C. CUISINIER - D. FRUMY- F. VACHET -G. LE CALVE - L. BALLOIS

G. GAVILLON (Maire) - S. GUERIN (Maire - adjoint)

Délégués de parents : C. VAROT - A. MASSON - E. LAURENT - N. PEREIRA - C. CRISTIN - E. MORELIERE - M. LAFAYE

Excusés : M. BLANC (IEN) - M. ANTRIEUX (DDEN) - C. RAY (enseignante) - Mme CINQUIN - Mme FERREIRA - Mme SOMMIER

1- Année 2018 - 2019

- Effectifs : 136 élèves, répartis comme suit : PS/MS = 26 (17 + 9), MS/GS = 26 (5 + 21), CP = 22, CE1/CE2 = 22 (14 + 8), CE2/CM1 = 21 (12 + 9), CM2 (19).
- Nouveaux enseignants : Gaëlle LE CALVE à mi-temps : mardi en CP, jeudi en CE1/CE2.
- Atsems : A. GUILLEMOT a repris à mi-temps thérapeutique, S. URBINA complète son poste.
- Agents de service en élémentaire: S. URBINA est remplacée par B. Bonnamour.
- AVS : Eva GUILLERMIN, qui accompagne des élèves en CP, CE2 et CM2.
- Contrat d'intégration pour une élève malentendante appareillée avec intervention de trois professionnelles de l'Institut de Jeunes Sourds.
- Sylvie DOR , musicienne du CRD.
- Rased : installé à l'école de Servas et composé d'une psychologue scolaire, Mme Garcia, et d'une enseignante spécialisée, Mme Foret. Mme Garcia répond aux demandes de l'école ou des parents pour les élèves en difficultés scolaires et participe aux mesures d'orientation. Elle n'assure pas de suivi psychologique des élèves. Mme Foret travaille avec des petits groupes d'élèves du cycle 2, autour de problématiques analysées et ciblées avec les enseignants. C. FORET a entamé un travail avec des groupes de CE1 et CE2. Elle travaillera ensuite avec des groupes de CP.

2- Projets et actions pédagogiques

- **Evaluations nationales CP/CE1** (du 17 au 28 septembre 2018) :

Objectifs : évaluer les compétences en français et mathématiques et permettre aux enseignants concernés d'avoir dès le début d'année une connaissance fine des acquis et des difficultés de chaque élève, pour mettre rapidement en place des remédiations.

Les enseignants ont ensuite présenté à tous les parents les résultats obtenus par leur enfant.

- **USEP** : pour la classe des CP avec une classe de La Tranclière et une de l'école Baudin de Bourg. 3 rencontres programmées sur l'année :
 - ballon ovale à Servas : la rencontre a eu lieu le 8/11 et a rassemblé une centaine d'élèves. Merci à la municipalité, qui a mis à la disposition de l'école les installations sportives municipales.
 - jeux traditionnels au Cosec Voisin de Bourg en mars 2019.
 - course d'orientation à Bouvent en juin 2019.

Financement de la cotisation Usep par le Sou des écoles.

- **Musique** : Sylvie DOR, musicienne du CRD, assure les interventions musicales en élémentaire (CP à CM2). Financement CA3B pour 1/3 et municipalité pour 2/3.
- **Piscine** : pour les CE1, du 17/09/2018 au 14/01/2019, le lundi. Départ à 9h30, retour vers 11h30.
- **Spectacles des Petites Scènes Vertes** : Financement (entrées au spectacle) Sou des écoles : Toutes les classes ont demandé un spectacle, qui a été retenu. Calendrier à venir.
- **Plaislire**, opération financée par le Kiwanis de Bourg-en-Bresse : les élèves de Cm2 ont étudié un livre, « Victoire », écrit par Sylvie Arnoux et qui retrace, à travers les écrits d'Albert, l'histoire d'un soldat envoyé au front durant la 1^{ère} guerre mondiale. Sylvie Arnoux a ensuite travaillé une matinée avec les élèves concernés et leur a fait découvrir notamment le travail de documentation effectué par un auteur avant d'écrire.
Enfin, ils ont eux-mêmes imaginé et rédigé les lettres que l'épouse d'Albert aurait pu lui envoyer. Ces lettres ont été partiellement lues par les élèves le 11 novembre, lors de la cérémonie du centenaire de l'armistice de 14-18.
- **Projet multi-sports** : il a pour objectif de faire découvrir aux élèves de toutes les classes des activités sportives nouvelles, avec intervention de spécialistes. En cours d'élaboration. Financement Sou des écoles.
- **Animations Frapna/Syndicat Veyle Vivante** : construire des abris pour les animaux en maternelle (merci aux parents, qui ont donné beaucoup de matériel), découvrir le monde des insectes (CP), des plantes (CE1/CE2), alimentation et biodiversité pour les CE2/CM1/CM2. Financement Sou des écoles.
- **En avant la musique** : pour les CP, découverte par la pratique d'instruments de musique, à l'auditorium de Peronnas, avec la participation des professeurs du CRD. Financement CRD.
- **Permis piétons (CE2) et permis cyclistes (CM2).**
- **Différents projets numériques en cours** : en accord avec la mairie et CA3B, positionnement sur deux projets Ecole Numérique.
- **Sensibilisation aux risques d'Internet** : des gendarmes spécialisés interviendront auprès des élèves de Cm2.

3- Règlement intérieur

Il émane du Règlement Départemental .

Cette année, la mise en place des APC, désormais consacrées à la lecture, est précisément définie et décrite (cf paragraphe 1.2).

En matière de sécurité (cf paragraphe 1.6.4.), le PPMS a été réactualisé. La municipalité a acquis et fait installer un système d'alarme spécifique (intrusion et incivilité). Un exercice a eu lieu avant les vacances. Un exercice incendie a également été organisé.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

4- Questions diverses (Délégués de parents)

Rythmes scolaires : 4 jours ?

La municipalité travaille actuellement sur ce dossier, notamment avec Alfa 3A. L'objectif est de garder les acquis en matière de périscolaire et de Tap, et également d'opter pour une solution la moins coûteuse possible pour les parents. La possibilité de garder des activités sur la commune de Servas est également à l'étude.

Quelques informations commencent à arriver concernant le plan mercredi. L'obtention des aides figurant au plan mercredi est soumise à l'organisation d'un nouveau dispositif d'accueil.

Début 2019, une enquête sera réalisée par la municipalité, avec plusieurs propositions pour les familles.

Dans la mesure du possible, une décision sera ensuite prise rapidement, afin que tous les parents concernés puissent s'organiser.

Communication parents/école :

Rappel : en cas de questionnement, manque d'informations, inquiétudes, les parents sont invités à venir rencontrer les enseignants ou, au besoin, la directrice de l'école.

Lorsqu'un parent vient informer l'école d'un problème, celle-ci l'écoute très précisément et très attentivement. Puis elle enquête (observe, écoute, interroge, analyse) et y répond (aménagement, réprimandes et/ou démarches institutionnelles selon les cas, et information/retour aux parents concernés), tout en maintenant sa vigilance.

Il est rappelé que la communication entre l'équipe éducative de l'école et les parents est essentielle et que c'est avec discrétion et professionnalisme que les problèmes sont traités.

Calendrier des prochains conseils d'école : vendredi 15 mars 2019 - vendredi 14 juin 2019.

C. COURTEAUD

Directrice